

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018**

Le 5 mars 2018 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

**PRESENTS** : M. DUTERTRE, Maire  
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.  
M. LEFOURNIER, M. SAVARY, M. JOIGNE, M. MAUGER, Mme LEFORESTIER, Mme MAZUIR,  
Mme SCHMITTER, M. LEMESLE, Mme BESSIN, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE,  
M. AVENEL, Mme VLEMINCKX, Mme COCHEPAIN.

**EXCUSEES** : Mme MONCUIT, conseillère municipale (Procuration à M. LECLERC)  
Mme FANFANI, conseillère municipale (Procuration à M. FOURNIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GUILLOTTE.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018**

Aucune observation.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

**N° 1 – URBANISME - AMENAGEMENT DE LA RD 44**

M. le Maire expose que le projet d'aménagement de la RD 44, élaboré par le bureau d'études PRYTECH, a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission d'urbanisme et arrive maintenant en phase finale des études.

Il convient de valider le projet, d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations des entreprises et à signer les marchés à intervenir.

Un avis favorable a été émis en « toutes commissions » le 26 février 2018.

- M. LECLERC fait la présentation du projet.
- M. JOIGNE considère que ce n'est pas une nécessité de prévoir l'aménagement du bourg et de la Place de l'église.
- M. LECLERC pense que ce serait une erreur de refaire toute la RD 44 sans réaménager la Place de l'église.
- Mme BESSIN insiste sur la dangerosité de cette place.
- Mme LAPLACE-DOLONDE souligne l'importance de la revitalisation du bourg.
- M. LECLERC rappelle que le projet s'inscrit également dans la mise en valeur de l'église, initiée par le projet de sa restauration.

L'ensemble du projet est estimé à 3 406 319,40 € TTC, y compris les travaux d'AEP pris en charge par le CLEP.

- M. LECLERC annonce que les consultations d'entreprise pourraient être lancées dès maintenant pour que les travaux puissent commencer dès septembre 2018.
- M. le Maire remercie les membres de la Commission d'Urbanisme pour le travail réalisé sur ce dossier.
- M. LERENDU explique que sur le plan financier, la prospective annoncée en avril 2018 prévoyait un emprunt pour assumer les travaux à venir. La capacité d'autofinancement devient très favorable compte-tenu de la fin de certains emprunts.  
La situation financière de la commune permet donc de financer les travaux prévus.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018**

- M. LECLERC annonce que le projet sera présenté aux riverains après validation par le Conseil Municipal.
- Par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. JOIGNE et M. AVENEL), le Conseil Municipal,
- VALIDE le projet
  - AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation et à signer les marchés.
- Mme LAPLACE-DOLONDE regrette que ce projet n'ait pas pu commencer dès 2017.

**N° 2 – URBANISME - APPEL A PROJETS 2018 « BIODIVERSITE »**

M. PFEIFFER explique que le Département de la Manche lance un appel à projets « Biodiversité » pour l'année 2018, pour soutenir et financer la mise en œuvre de projets durables de protection et de valorisation de la biodiversité.

Les projets retenus bénéficieront de la part du Département :

- d'une aide financière à l'élaboration du projet, à l'acquisition d'éventuelles surfaces manquantes et à l'aménagement de sites (15 000 € maximum de subvention)
- d'une aide technique par les services du Département
- d'une animation au sein du réseau départemental (intégration des animations dans le calendrier des visites des espaces naturels, réseau de gestionnaires...).

Les projets retenus seront financés pour une durée de 2 à 5 ans.

Les opérations doivent s'inscrire dans un double objectif :

- celui de la préservation des richesses naturelles manchoises
- et leur valorisation par l'ouverture au public.

Il est proposé au Conseil Municipal de présenter le projet de valorisation des zones humides sur le territoire de la commune.

- Mme LAPLACE-DOLONDE explique qu'un inventaire des zones humides a déjà été établi et que le dossier est déjà bien engagé.
- M. AVENEL demande quelle est la zone retenue.
- M. PFEIFFER indique qu'il s'agit de la zone située dans la « coulée verte », y compris la Mare de la Commune et la Mare de l'Essay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité.

**URBANISME - CESSION DE TERRAIN**

Le permis de construire du 08/11/2017 délivré au bénéfice de Mme TANDEO autorise la construction de 6 habitations sur les parcelles cadastrées Section AR n° 484-485-486. Un permis d'aménager a par ailleurs été délivré pour la parcelle AR n° 481.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018**

L'accès à ces parcelles se fait actuellement par un chemin en sable, intégré à une parcelle du domaine privé communal, utilisé également par le golf pour accéder à la partie Est de son terrain.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder à l'Euro symbolique le terrain au pétitionnaire, à charge pour lui de l'aménager, en prévoyant une sur-largeur sécurisée pour l'accès au golf. Tous les frais, y compris frais d'acte et de géomètre, seront à sa charge.

La commission d'Urbanisme réunie le 15 février 2018 a émis un avis favorable.

- Mme LAPLACE-DOLONDE s'étonne que le Permis de Construire ait été accordé. Elle a déjà proposé que la Commission d'Urbanisme participe à l'instruction des dossiers pour éviter toute difficulté comme celle-ci.
- Mme BESSIN pense qu'il s'agit d'une erreur dans l'instruction du dossier.
- M. MAUGER estime que le projet constitue un lotissement qui aurait dû faire l'objet d'un Permis d'Aménager. Il s'étonne que l'autorisation ait pu être délivrée.
- M. SAVARY et Mme LEBRET ont la même analyse du dossier et considèrent que les terrains ne bénéficiaient d'aucun accès et n'auraient pas dû faire l'objet d'une autorisation de construire.

M. le Maire, considérant que le dossier n'ait pas suffisamment abouti, propose de reporter la décision.

**N° 3 – FINANCES - TARIFS SERVICE CULTUREL**

Dans le cadre du programme 2018 d'animations culturelles, il convient de fixer les tarifs applicables :

- Soirée jeunes talents – 20 avril 2018	8 €
- Soirée Théâtre – 27 avril 2018	10 €
- Soirée Cabaret – 25 mai 2018	10 €
- Stage Cirque – 23 au 27 juillet 2018	45 € les 5 jours (1h30 d'initiation) 11 € le cours d'initiation
- Balade en calèche du 12/07 au 23/08 Durée de 2 h 00	Tarif adulte 10 € / séance Tarif enfant (- 12 ans) 5 € / séance
- Ateliers manuels ludiques et créatifs Tous les lundis du 09/07 au 20/08 Durée 2 h 00	5 € (enfants de – 12 ans) / séance
- Initiation Hip Hop Tous les mercredis du 11/07 au 22/08 Durée 2 h 00	5 € / séance
- Ateliers manuels « autour du bois » Tous les vendredis du 13/07 au 24/08 Tarif enfants – 12 ans	5 € / séance
- Réveil musculaire Tous les jours du 16/07 au 24/08 Tarif de la séance	1 € / séance



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018**

- M. AVENEL et M. LEMESLE considèrent que le tarif proposé est trop élevé.
- Mme SCHMITTER pense qu'il serait préférable de faire respecter les dates d'autorisation.
- Mme VLEMINCKX estime qu'il s'agit d'un rançonnement des artisans. Elle s'y déclare opposée.
- M. LERENDU explique que le fait d'instituer une taxe dissuadera les entreprises de faire traîner les chantiers.
- M. GUILLOTTE ajoute que l'intérêt de cette taxation est de pouvoir faire appliquer une réglementation stricte.
- Mme LEBRET et M. FOURNIER trouvent que le tarif n'est pas assez élevé.

Il est proposé de laisser une franchise de 5 jours pour l'occupation du domaine public par les entreprises.

Par 18 voix POUR et 5 CONTRE (M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX, M. SAVARY, Mme LEBRET), le Conseil Municipal :

- FIXE à 2 € / m<sup>2</sup> / jour pour l'occupation du domaine public dans le cadre de travaux (échafaudage – dépôt de matériaux – benne, cabane de chantier – engins de levage, véhicule...)
- PRECISE que ce tarif sera applicable au-delà d'un délai de 5 jours ouvrés.
- M. SAVARY évoque l'utilisation du domaine public par les propriétaires du front de mer qui installent des escaliers privatifs sur le perré. Aucune taxe n'est prévue pour cette occupation.
- M. le Maire propose que ce problème soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

**N° 5 – FINANCES - INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

L'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Or la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014 ayant fixé le montant des indemnités fait référence à l'ancien indice brut terminal 1015.

Le décret 2017.85 a porté cet indice à 1022 au 01/02/2017 et à 1027 au 01/01/2019.

Il convient donc de modifier la délibération en ce sens et de ne faire référence qu'à l'indice brut terminal de la fonction publique.

La commission des Finances réunie le 26 février 2018 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte cette proposition à l'unanimité.

**N° 6 – SDEM - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL**

Depuis 2014, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50) et le Département de la Manche ont mis en place un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel afin d'agglomérer un volume important de consommation impliquant, de fait, une économie d'échelle plus conséquente pour l'ensemble des membres.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018**

Un premier accord-cadre a été signé pour la période 2015-2018, auquel la commune n'avait pas adhéré, n'étant alors pas membre du SDEM. Un 2<sup>ème</sup> accord-cadre sera négocié pour la période 2019-2022.

Le SDEM propose à ses adhérents de bénéficier de cet achat groupé pour un début de fourniture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'adhésion de la commune d'Agon-Coutainville au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel.
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention à intervenir entre le SDEM, le Département et la commune, étant précisé que le Département de la Manche sera désigné coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Ouragan IRMA**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation de France a adressé une lettre de remerciements à la commune pour le versement d'un fonds de soutien suite à l'ouragan IRMA.

**CLEP**

Mme LAPLACE-DOLONDE explique que lors de la dernière réunion du CLEP, il a été annoncé l'exposé des premiers résultats de l'étude diagnostic pour le 26 mars 2018. Le budget investissement a été validé, en cohérence avec le programme de travaux de voirie de la commune.

Elle précise par ailleurs que les nappes se sont rechargées avec les pluies hivernales et qu'on peut être rassuré sur l'état de la ressource en eau pour l'été 2018.

**Communauté de Communes**

M. le Maire évoque la réunion des « Etats Généraux » de la Communauté qui a eu lieu le 06/02/2018. Le débat y a été intéressant et constructif, les interventions ont été positives.

Il en ressort en premier lieu que les compétences seront réétudiées, en particulier pour le sport ; les subventions et leur mode d'attribution seront réétudiées ; la restitution de la compétence voirie aux communes sera envisagée, et la compétence scolaire fera l'objet de réflexion approfondie.

Concernant GEMAPI, la compétence est encore assez peu précise en ce qui concerne la défense de la mer.

- M. GUILLOTTE et Mme LAPLACE-DOLONDE demandent que soit commenté le budget de la C.M.B. et que les délégués s'expliquent sur la position qu'ils ont adoptée.
- Mme LEBRET confirme qu'elle s'est exprimée contre le budget 2018 de la C.M.B. en raison de l'augmentation de la fiscalité. Elle ne voudrait pas avoir des reproches à ce sujet par ses concitoyens.
- M. AVENEL explique qu'il a également voté contre le budget, en désapprobation de cette augmentation qui fera évoluer les impôts des contribuables de 20 à 30 %.
- M. LERENDU précise que l'imposition des ménages n'augmentera que de 18 % pour la part intercommunale.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018**

- Mme SCHMITTER demande si le projet du budget communal pour 2018 prévoit une baisse des taux de fiscalité pour compenser l'augmentation des taux communautaires.
- Mme LEBRET pense que, dans la perspective d'une éventuelle fusion de communes, des taux trop élevés seraient dissuasifs pour tout rapprochement.
- Mme SCHMITTER insiste sur l'éventualité d'une baisse de la fiscalité, accompagnée d'une politique de réduction des dépenses.
- M. LERENDU lui explique qu'il n'est pas envisageable de réduire les recettes fiscales de 150 000 Euros autrement qu'en réduisant les investissements.
- Mme LAPLACE-DOLONDE se déclare ravie de cet échange sur la Communauté de Communes et de cette information sur la remise en cause des compétences transférées.  
Concernant la biodiversité, elle insiste sur l'intérêt de cette question dans la vie de tous les jours et dans les décisions de la commune, notamment en matière d'urbanisme. Elle a déjà donné son avis à M. le Maire sur la destruction des haies dans le cadre des permis de construire et sur la nécessité de préserver au maximum les terrains dans leur environnement.
- M. LEMESLE a remarqué que les haies de la parcelle destinée à recevoir la résidence Senior ont été élaguées. Il souhaiterait savoir ce qui est prévu pour clore le terrain.
- M. le Maire lui confirme que le talus sera conservé dans la mesure du possible et que l'ensemble sera arboré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Pour extrait conforme, le

- 9 MARS 2018

Le Secrétaire de Séance,  
H. GUILLOTTE



Le Maire,  
C. DUTERTRE

